

Séance du 14 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres du Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Date de la convocation		
06/03/2024		
Date d’Affichage		
15/03/2024		

L’an deux mil vingt-quatre

DCM N° 2024-07

Et le quatorze mars

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni, avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

20 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie-Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, MALAFRONTÉ Christine, FABRIZY Bernard, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, PORTA Marine, FICO Aurélie.

4 Membres absents excusés (procurations) :

M. PASQUALINI Maurice a donné procuration à M. POZZO DI BORGIO Louis

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. CASANOVA Jean-Pierre

Mme BERTOLUCCI Marie-Christine a donné procuration à Mme GIAMARCHI Marie-Dominique

M. CAMUZAT Alexandre a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

5 Absents : M. MALPELI Stéphane, M. GIAFFERI Michael, M. LECA Jean-Louis, MME NAPPO Michelle, MARTEL Enzo.

Madame Francine ALBERTINI est nommée secrétaire.

**Objet de la délibération**  
Création 3<sup>ème</sup> tranche  
cimetière communal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L2121-29,

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle la 1<sup>ère</sup> tranche du cimetière au lieu-dit Canale réceptionnée en 2017 avec la création de 122 concessions et d’un columbarium de 63 cases.

Il rappelle également la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche du projet réceptionnée en 2021 avec la création de 175 concessions.

Aujourd’hui compte tenu de l’évolution démographique de notre territoire et afin de répondre aux besoins de la population, il est proposé aux membres de l’assemblée délibérante de se prononcer sur le lancement de la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux afin d’édifier 161 concessions simples et 104 concessions doubles, ainsi que sur son plan de financement.

Le montant estimatif de l’opération s’élève à 800.000 € H.T, il est proposé de solliciter l’Etat à hauteur de 18,75% soit 150 000 €, la Collectivité de Corse à hauteur de 50% soit 400 000 € au titre de la dotation quinquennale, la part communale s’élève à hauteur de 31,25 % soit 250 000 €.

OUI l’exposé de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

**AUTORISE**

L'opération création de la 3<sup>ème</sup> tranche du cimetière communal au lieu-dit Canale.

**ADOPTE**

Le plan de financement ci-après :

	Taux	Participation financière
Etat	18,75 %	150 000 €
Collectivité de Corse Au titre de la dotation quinquennale	50 %	400 000 €
Part communale	31,25 %	250 000 €
TOTAL	100 %	800 000 €

**AUTORISE**

Le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMON PIETRI

